

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-07-75

Date de la convocation : 4 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 5

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix novembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
SANTIAGO François procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
RAYMOND Jonathan procuration à LARGERON Olivier

Absents excusés :

Secrétaire : LAROIX Laurence

OBJET : TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE RUE DU VELAY

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite aux travaux d'aménagement de la rue du Velay, les travaux d'enfouissement de la portée télécom et de dévoiement de la fibre optique passant au-dessus de la rue doivent être engagés comme initialement programmé au démarrage des travaux.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Dévoiement fibre optique : 4 000 € HT % PU : 0 % Participation commune : 0 €
Câblage Orange : 2 000 € HT % PU : 100 % Participation commune : 2 000 €

TOTAL travaux : 6 000 € HT Participation commune : 2 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoiement de la fibre optique de la rue du Velay dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au maire pour information avant exécution ;
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- PREND ACTE que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231110-2023-07-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 16/11/2023

- AMORTIT comptablement ce fonds de concours en 1 année ;
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 novembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

